

Jean-Florent Rérolle,

président de la Société française des évaluateurs (SFEV), associé chez Ernst &amp; Young

## Les évaluations sont parfois complaisantes

**Option Finance – Vous avez créé mi-2003 la SFEV\*.**

**Quels sont ses objectifs ?**

**Jean-Florent Rérolle** – Aux Etats-Unis, le développement du marché financier s'est accompagné d'une structuration progressive de la pratique de l'évaluation. En France, nous ne sommes pas encore dans cette situation. Il n'y a pas de standards concernant le déroulement d'une évaluation, l'étendue de l'analyse à entreprendre et les caractéristiques du rapport à délivrer. Même s'il existe aujourd'hui un certain consensus sur les méthodes à utiliser prioritairement, une certaine confusion règne sur les modalités de leur mise en œuvre. Les évaluations en France sont trop souvent d'une qualité insuffisante. Elles sont même parfois complaisantes. Cette situation est préjudiciable car non seulement elle affecte la crédibilité des évaluateurs qui s'astreignent à une rigueur professionnelle, mais elle contribue également à la crise de confiance des investisseurs à l'égard de l'information financière. Dans ce contexte, il nous a semblé nécessaire de créer une association pour définir les standards professionnels que les évaluateurs devraient respecter. La SFEV veut également promouvoir le développement et l'utilisation de techniques modernes d'évaluation et leur reconnaissance par les autorités de place et le législateur. Notre initiative concerne toutes les professions qui sont amenées à faire des évaluations : le banquier d'affaires, l'expert indépendant, l'analyste financier, l'évaluateur dans un cabinet d'audit, le financier d'entreprise.

**En quoi l'évaluation est-elle une problématique croissante des entreprises ?**

**J.-F.R.** – L'évaluation a toujours été un enjeu pour les sociétés cotées. L'existence d'une attestation d'équité est un élément

déterminant pour garantir que les actionnaires minoritaires ne seront pas lésés dans une opération financière. Dans le contexte actuel d'exigence accrue de transparence et de contrôle, l'évaluation devient un enjeu central pour les dirigeants et les administrateurs de sociétés dans le cadre de leurs opérations de haut de bilan. Les désastres financiers récents



D.R.

**Les techniques d'évaluation vont faire partie de la boîte à outils indispensable des dirigeants.**

ont souvent été provoqués par des acquisitions payées trop cher. Une évaluation plus rigoureuse aurait pu limiter les désillusions qu'elles ont provoquées chez les actionnaires et leurs administrateurs. Enfin, l'évaluation va devenir essentielle dans les processus d'élaboration des comptes selon le principe de la juste valeur. L'existence de goodwill encore très importants et l'application des IAS à partir de l'année prochaine vont conduire les entreprises à s'interroger de manière systématique sur la valeur de leurs actifs.

**Quelles sont les caractéristiques des méthodes d'évaluation utilisées aujourd'hui ?**

**J.-F.R.** – On distingue classiquement deux grandes familles. L'approche analogique, qui repose sur l'analyse d'entreprises comparables pour lesquelles une valorisation de marché est disponible (cotation ou transaction récente) et à partir de laquelle sont déterminés des critères

d'évaluation applicables à l'entreprise à valoriser. L'approche intrinsèque qui s'attache à apprécier la valeur de l'entreprise à partir d'éléments internes, indépendamment de toute référence à des entreprises similaires. La première est en perte de vitesse par rapport à la seconde. Les techniques de comparaison sont en effet très simplificatrices et leur utilisation est délicate. La seconde, lorsqu'elle est basée sur les flux de liquidité futurs, peut être considérée comme la plus rigoureuse d'un point de vue financier. Elle est plus complexe à mettre en œuvre, mais elle permet de bien mettre en évidence les hypothèses d'exploitation de l'entreprise à évaluer. La démarche est plus saine et elle répond à une exigence de transparence : elle s'écarte résolument de l'approche «boîte noire» qui est celle de l'approche par les comparaisons. De ce fait, elle sera la

méthode la plus couramment mise en œuvre pour l'application des normes IAS.

**Quelles sont les priorités de la SFEV pour les mois à venir ?**

**J.-F.R.** – Nous sommes en train de finaliser une charte que nous soumettrons à nos adhérents à l'occasion de notre colloque annuel, «Bilan de l'évaluation», que nous tenons le 16 juin prochain. Par ailleurs, nous contribuons aux réflexions de place sur le sujet de l'évaluation. Dans ce cadre, l'un des points d'ancrage de notre action à court terme est l'expertise indépendante. Nous pensons que l'agrément donné aux experts indépendants doit s'accompagner de garanties sur la qualité et le professionnalisme de leurs travaux.

**Propos recueillis par Catherine Motol**

\* www.sfev.net